

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86

Fax 05.65.69.96.55

[mairiedemouret3@orange.fr](mailto:mairiedemouret3@orange.fr)

[www.mouret-aveyron.fr](http://www.mouret-aveyron.fr)



## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 4 mars 2021

### **Présents 15 :**

Mmes BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, LESTRADE Sylvie, MELAC Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, CARLES Laurent, COSTES Jean Michel, COSTES Jérôme, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

### **1-Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 21 janvier 2021**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Quelques modifications sont à apporter au point 7-4 le guichet unique est l'ADIL de l'Aveyron et non le SIEDA.

### **2-Approbation comptes de gestion, vote des comptes administratifs 2020- affectation du résultat sur le budget 2021**

#### **2-1 Comptes de gestion**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2020 (budget principal et budget annexe lotissement La Garibal) établis par M. Pouzoulet Arnaud, trésorier municipal. Ils sont identiques en tout point aux comptes administratifs 2020 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 tel que présentés (15 voix).

#### **2-2 Comptes administratifs 2020**

Monsieur le Maire, présente les comptes administratifs 2020 de chaque budget en développant les différents comptes comptables et explique les écarts avec les budgets primitifs et décisions modificatives.

Monsieur le Maire s'étant retiré et M. FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint ayant été nommé président, le conseil municipal, approuve à l'unanimité (14 voix) les comptes administratifs de l'exercice 2020.

La présentation des comptes administratifs 2020, peut se résumer ainsi :

#### **2.2.1 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

<b><u>Section de fonctionnement 2020</u></b>	
<b><u>Dépense :</u></b>	302 059.32
<b><u>Recettes :</u></b>	410 924.44
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>108 865.12</b>
<b>Excédent de fonctionnement brut 2020:</b>	<b>108 865.12</b>

<u>Section d'investissement 2020</u>	
<u>Dépenses :</u>	202 763.52
<u>Recettes :</u>	364 219.05
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>161 455.53</b>
Excédent antérieur reporté	22 227.09
<b>Résultat de clôture d'investissement 2020</b>	<b>183 682.62</b>

**Résultat définitif du CA 2020 292 547.74**

## 2.2.2 COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE

### Lotissement La GARIBAL

<u>Section de fonctionnement 2020</u>	
<u>Dépenses :</u> document arpentage lot 2 -3	570.00
<u>Recettes :</u> variation des stocks	570.00
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>0.00</b>
	-

<u>Section d'investissement 2020</u>	
<u>Dépenses :</u>	570.00
<u>Recettes :</u>	0
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b>- 570.00</b>
Excédent antérieur reporté	-23 395.56
<b><u>Résultat de clôture d'investissement</u></b>	<b>-23 965.56</b>

**Résultat définitif du CA 2020 à reporter - 23 965.56**

## 2-3 Affectation du résultat 2020 sur budget 2021

Comme suite au résultat du budget principal 2020, il convient de prendre en compte les restes à réaliser 2020 en investissement pour déterminer le résultat net de la section et le besoin de financement de la section d'investissement.

Reste à réaliser dépenses	11 000.00
Reste à réaliser recettes	21 540.00
<b>Excédent de financement Reste à Réaliser</b>	<b>10 540.00</b>
Résultat de clôture d'investissement	183 682.62
<b>Excédent total de financement d'investissement</b>	<b>194 222.62</b>

Le conseil municipal prend acte du résultat positif de 183 682.62 € de la section d'investissement ainsi que le montant des restes à réaliser 2020 à reporter sur l'exercice 2021 et du résultat de fonctionnement de 108 865.12 € et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

<u>Section d'investissement BP 2021</u>	
au compte 1068 - excédent de fonctionnement	<b>108 865.12</b>
au compte 001 - section d'investissement	<b>183 682.62</b>

### **3- Déplacement de la croix de Mousset**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de M. Puech qui souhaiterait déplacer la croix de Mousset qui se situe sur son terrain car il envisage d'effectuer des travaux d'aménagement aux abords de sa maison. Le conseil municipal après avoir eu l'accord des membres de la paroisse de Mousset est favorable au déplacement de cette croix. Elle sera enlevée par M. Puech et remis en place par la commune après restauration à proximité de l'entrée du cimetière.

### **4- Demande admission en non-valeur - participation cantine**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande du trésorier pour annuler une partie d'une dette cantine en non-valeur. Après présentation du dossier, et discussion le conseil municipal ne souhaite pas annuler cette dette. Monsieur le Maire doit recontacter la famille pour faire un nouveau point.

### **5- Demande autorisation manifestation Michelin - essais pneus**

Demande de l'ARVM (Association du Rallye du Vallon de Marcillac) pour organiser en partenariat avec la société Michelin, des essais de pneus sur voiture de compétition.

Le circuit proposé : départ de la VC n° 9 vers Cantaloube puis VC n°10 passage dans le village du Mas et retour par la VC n°2 route de Vareille et arrivé 200 m avant le RD548.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable pour cette édition 2021.

Les organisateurs devront au préalable informer les riverains.

L'association ARVM sera responsable de l'organisation de cette manifestation (signalisation, sécurité, respect des consignes sanitaires en vigueur).

### **6- Urbanisme la Garibal - Régularisation DP**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier d'infraction au code d'urbanisme pour non-respect d'une déclaration préalable de travaux de 2018 sur le secteur de la Garibal Nord. Il donne lecture des engagements pris par les pétitionnaires pour régulariser la situation.

Après discussion, le conseil municipal émet des réserves sur les solutions proposées.

Monsieur le Maire consultera les services compétents de la DDT pour suite à donner.

*La séance est levée à 23h00*

*La prochaine réunion prévue le jeudi 8 avril 2021*